



**DANS L'AFFAIRE INTÉRESSANT LA *Loi sur les brevets*, L.R.C. 1985, ch. P-4,
dans sa version modifiée**

**ET DANS L'AFFAIRE INTÉRESSANT Alexion Pharmaceuticals Inc. (l'intimée)
et son médicament « Soliris »**

ORDONNANCE CONCERNANT LE CALENDRIER

Décision rendue par le Panel d'audience sur la base du dossier écrit.

Date de l'ordonnance : 26 mai 2015

1. COMPTE TENU des observations écrites que l'intimée a présentées pour appuyer l'avis de requête déposé le 15 mai 2015, et des textes mentionnés dans les observations déposées auprès du Conseil le 22 mai 2015;
2. ET COMPTE TENU de la demande du 22 mai 2015 par laquelle le personnel du Conseil a sollicité une prorogation du délai de dépôt des documents qu'il souhaitait soumettre en réponse;
3. ET COMPTE TENU de la demande du 22 mai 2015 par laquelle la province de la Colombie-Britannique a sollicité une prorogation du délai du dépôt des documents qu'elle souhaitait soumettre en réponse.

LE CONSEIL STATUE QUE :

1. Les prorogations de délai sollicitées par le personnel du Conseil et la province de la Colombie-Britannique sont par la présente accordées et le calendrier de dépôt des documents est ainsi modifié en conséquence :
 - a) Les documents de réponse doivent être déposés, conformément à l'article 10 des Règles, d'ici le 5 juin 2015 à 17 h (heure de l'Est).
 - b) Les documents de réplique doivent être déposés, conformément à l'article 10 des Règles, d'ici le 12 juin 2015 à 17 h (heure de l'Est).
2. La directive du Conseil concernant le calendrier, rendue le 1^{er} mai 2015, demeure

inchangée à tous autres égards.

3. Par ailleurs, la directive du 13 mai 2015 rendue par le Conseil à l'égard de la requête par laquelle l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. sollicitait l'autorisation d'intervenir demeure effective.

FAIT à Ottawa, le 26 mai 2015

Version originale signée par

D^r Mitchell Levine

AVOCATS/REPRÉSENTANTS

Pour le personnel du Conseil :

Parul Shah
David Migicovsky
Chris Morris

Pour l'intimée :

Alan West
Malcom Ruby

Pour la Colombie-Britannique :

Sharna Kraitberg

Pour l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. :

Craig Andersen